United Nations Nations Unies

Commission on the Status of Women
Fifty-second session
New York, 25 February – 7 March 2008

HIGH LEVEL ROUNDTABLE

Financing for Gender Equality and the Empowerment of Women

Written statement*

Mr. Mohamed CHAFIKI

Director of Study and Forecast
Finance Ministry of Morocco

* The views expressed in this paper are those of the author and do not necessarily represent those of the United Nations.

Sommaire

INTRODUCTION 3

1. PROCESSUS DE MISE EN PLACE ET PREALABLES 3

1.1. PROCESSUS DU BUDGET GENRE 4
1.2. INSTRUMENTS DU BUDGET GENRE MIS EN PLACE 5

2. PREMIERES RETOMBEES POSITIVES DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES BUDGETS 6

2.1. AVANCEES SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL 7
2.2. AVANCEES SUR LE PLAN JURIDIQUE 7
2.2. SOUTIEN AUX FEMMES RURALES 10
2.3. EDUCATION ET ALPHABETISATION 13
2.4. ACCES AUX INFRASTRUCTURES DE BASE 15

3. PERSPECTIVES 19

Introduction

L'intégration de l'approche genre dans le processus de préparation et d'exécution du budget s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalisations et de réformes qu'a connues le Maroc durant ces dernières années afin de renforcer les principes d'égalité et d'équité. Cette approche a été réaffirmée par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui met l'accent sur l'habilitation des différentes catégories de la population comme axe stratégique pour la réalisation des objectifs de développement humain du pays.

L'initiative bénéficie d'un contexte favorable aussi bien au niveau international que national. A ce titre, la ratification de la CEDAW en 1993, l'engagement du Maroc à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire et la mise en œuvre de l'initiative 20-20 ainsi que l'obtention de l'aide de la Millenium Challenge Corporation sont autant d'événements favorables à ce processus. Au niveau national, l'initiative bénéficie d'un environnement propice au regard des droits humains en général, et en particulier des droits des femmes, comme on peut le constater avec les nouveaux codes de la famille et de la nationalité, l'adoption du scrutin de liste à la proportionnelle et de la liste nationale au Parlement, réservant 30 sièges aux femmes, le processus de déconcentration et de décentralisation et la réforme du secteur public.

L'initiative du budget genre s'appuie sur des outils analytiques et une démarche spécifique pour l'évaluation de l'impact des politiques publiques sur les femmes et les hommes, les garçons et les filles ainsi que sur des indicateurs de mesure des performances sensibles au genre mis en place ou en construction.

Le programme du budget genre au Maroc a atteint un stade où les actions menées au niveau de plusieurs départements engagés dans la gendérisation de leurs budgets commencent à agir sur l'ensemble du processus budgétaire, sur la définition des objectifs et sur l'élaboration des programmes et des indicateurs de performance. Le budget genre vise en effet à resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs souhaités de développement économique et social, mesurés par des indicateurs de performance.

Un travail d'accompagnement dans ce sens a été mené auprès de deux départements ministériels pilotes, à savoir le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle et le département de la Formation Professionnelle. Ce travail devrait servir de modèle aux autres départements ministériels et à terme, une expérience qui pourrait être partagée au niveau international.

Appuyée par l'UNIFEM, la Banque Mondiale et la GTZ, l'expérience marocaine du budget genre reflète les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment ceux relatif à l'alignement et l'appropriation.

L'objectif de cette communication est de rappeler les grandes lignes de la mise en place du processus du budget genre, présenter les réalisations et les premières retombées sur les populations et mesurer les gaps à rattraper et les défis à relever pour que l'égalité de genre devienne une réalité au Maroc.

1. Processus de mise en place et préalables

Au Maroc, la réforme budgétaire axée sur les résultats avec une orientation visant à stimuler une nouvelle culture de la gestion des finances publiques, fondée sur la performance et l'évaluation des résultats a présenté une opportunité et un point d'entrée stratégique pour une budgétisation sensible au genre.

Le processus de budgétisation sensible au genre adopte une démarche participative et progressive appuyée par les lettres de cadrage du Premier Ministre, depuis la préparation de la Loi de Finances 2007, ainsi que sa circulaire datée du 8 mars 2007 qui appelle l'ensemble des Départements Ministériels à intégrer la dimension genre dans toutes les politiques de développement. La mise en place d'instruments permettant l'institutionnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre et l'adhésion croissante des départements montre la dimension que prend cette approche au Maroc.

1.1. Processus du budget genre

En 2002, avec le soutien de la Banque Mondiale, le Ministère des Finances et de la Privatisation a réalisé une étude préliminaire sur la « Faisabilité méthodologique des comptes budgétaires du genre et de l'enfance au Maroc ». La volonté de l'alignement transparait alors et se renforce avec l'initiative organisée par le Ministère des Finances et de la Privatisation avec le soutien de l'UNIFEM, grâce au financement du Gouvernement Belge, sur "le renforcement des capacités nationales en matière de gendérisation du budget".

Points d'ancrage de la BSG : la réforme budgétaire

L'intégration de l'approche genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du budget, s'inscrit dans le cadre des réformes structurantes entreprises par le Maroc. La réforme budgétaire axée sur les résultats lancée en 2002 repose sur deux piliers : le cadre réglementaire pour une meilleure lisibilité du Budget et des possibilités de déconcentration avec de véritables opportunités de partenariat (globalisation des crédits, contractualisation, partenariat) et l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration du budget.

Par ailleurs, des indicateurs de performance tenant compte de la dimension genre sont progressivement mis en place. Ces indicateurs permettent le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement. Ils peuvent se décliner en plusieurs types comme des indicateurs d'objectif, de moyens de produits ou d'impact.

Grandes phases de la BSG

Le projet budget genre se décline en deux grandes phases. La première (2003-2004) a permis la sensibilisation de Départements clés (Finances, Éducation, Santé, Agriculture et Plan) et l'élaboration des outils de travail – un manuel sur la BSG pour les techniciens du budget et de la planification et un guide pratique pour les parlementaires et les ONG. Avec le manuel, l'appropriation de la BSG par les départements ministériels commence et elle se concrétise lors de la deuxième phase (2005-2008) grâce à l'institutionnalisation de l'élaboration du Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances depuis 2005. Cette seconde phase vise également l'intégration du genre dans les Lettres d'Orientation du Premier Ministre pour la préparation des Lois de Finance, l'affinement de la carte de la pauvreté avec une perspective genre, la prise en charge de la dimension locale à travers l'accompagnement de départements ministériels ciblés et la formation-sensibilisation des parlementaires et des ONG.

Départements ministériels partenaires

Certains ministères ont été considérés comme prioritaires dans une première étape d'exécution : le ministère des Finances et de la Privatisation, le ministère de la Santé, celui de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et celui de l'Agriculture, du Développement Rural et des pêches Maritimes. En 2007, l'expérience a été élargie à 17 départements ministériels qui participent désormais à la préparation du Rapport Genre qui accompagne la Loi des finances 2008.

Depuis 2007, deux départements ministériels pilotes sont accompagnés par le Ministère des Finances pour développer l'intégration de la dimension genre dans la planification et la programmation budgétaire jusqu'au niveau local. Cet accompagnement se décline à travers le renforcement des capacités des cadres aux niveaux central et déconcentré, la formulation et la programmation des actions selon l'approche genre, le développement des indicateurs sensibles au genre et enfin une meilleure appréhension des données sensibles au genre par les systèmes d'information.

1.2. Instruments du budget genre mis en place

Manuel de l'intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget

Un manuel de formation sur la budgétisation sensible au genre a été publié en 2007 afin de renforcer les capacités des responsables des budgets et de la planification au niveau de chaque département ministériel dans le domaine de l'analyse « genre » du Budget. Il vise également à servir de cadre normatif pour la mise en œuvre de la réforme budgétaire axée sur les résultats et identifier les points d'ancrage de la dimension genre dans le processus de planification et de programmation budgétaire.

http://www.finances.gov.ma/depf/dpeg_action/genre/autres.html

Guide de la réforme budgétaire intégrant la dimension genre

Le Ministère de l'Economie et des Finances a publié un guide pour la sensibilisation des parlementaires et des ONG à la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats et sensible au genre. En parallèle, des ateliers techniques de formation organisés dans le cadre de la préparation participative du Rapport Genre annuel qui accompagne la loi des finances depuis 2005 au profit des partenaires des départements sectoriels ont permis tout d'abord de faire une mise à niveau sur les concepts et les outils d'analyse genre du budget, de faire un état des lieux pour chacun des Ministères en effectuant une évaluation genre et enfin de faire une analyse genre du budget de chaque département.

http://www.finances.gov.ma/depf/dpeg_action/genre/autres.html

Elaboration du Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances depuis 2005

Le rapport genre est un outil pédagogique et de plaidoyer visant à susciter et éclairer les débats et le dialogue autour des politiques poursuivies et leurs impacts sur les populations, favorisant ainsi le développement de la culture de l'évaluation et de la mesure des performances des politiques publiques.

Le rapport a pour objectif d'évaluer les politiques publiques conduites par rapport à leurs impacts sur les populations d'hommes, de femmes, de filles et de garçons. Il présente l'état des lieux, réalisé en partenariat avec les Départements engagés dans le processus de gendérisation de leurs budgets en vue d'établir la situation de référence et de prendre la mesure de ce qui doit être accompli pour une meilleure efficacité des dépenses publiques.

L'appropriation de la Budgétisation Sensible au Genre au niveau national a été renforcée par l'institutionnalisation de la préparation du Rapport Genre depuis 2005. En analysant la dimension genre des politiques publiques et des budgets et leur impact sur la population, il renforce la reddition des comptes face aux engagements pris par le gouvernement marocain en matière d'égalité entre les sexes et de développement humain. Il met également l'accent sur les succès et les carences des politiques faces aux besoins des femmes et des hommes et éclaire ainsi la décision publique.

Ainsi, le Rapport Genre 2008 a intégré six nouveaux Départements portant le nombre de Départements à 17. Les six nouveaux Départements qui ont adopté la dimension genre dans l'élaboration de leurs budgets sont les suivants: les Ministères des Affaires Etrangères, de la Modernisation des Secteurs Publics, de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et les programmes de l'INDH[1].

http://www.finances.gov.ma/depf/dpeg_action/genre/rapports.html

Renforcement du dialogue politique et engagement de la société civile

Le Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances est présenté officiellement au Parlement. Les débats parlementaires et les questions orales autour du projet de budget montrent l'intérêt accru des parlementaires sur le Budgétisation Sensible au Genre. De plus, l'intégration de l'approche genre dans l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) est également le signe d'une maturité politique sur la question genre dans le cadre d'un programme national de portée stratégique.

La société civile marocaine s'est également engagée dans la promotion de la BSG. A titre d'exemple, des associations de femmes pilotent des initiatives de BSG au niveau local, organisant des sessions de formation et de sensibilisation au profit des élus locaux, des agents en charge de la planification et de la budgétisation au niveau local et des associations de droits des femmes et de développement à la question de la BSG. De plus, les associations de femmes se mobilisent autour de la mise en œuvre du nouveau Code la Famille (plaidoyer pour le renforcement des capacités et moyens des tribunaux de la famille, prise en compte de l'économie des soins dans le calcul de la contribution de la femme au foyer).

Affinement du système d'information

L'affinement du dispositif statistique est le socle de toute action de politique publique ou de développement local. Des progrès ont été accomplis pour une meilleure gendérisation des données et indicateurs à travers une revue exhaustive et gendérisée du système d'information national publiée en 2008.

Par ailleurs, une enquête pilote a été réalisée au niveau communal pour la mise en place d'un dispositif de suivi communautaire sensible au genre (Country based monitoring System CBMS). Le dispositif CBMS a été mis en place dans la municipalité d'Essaouira et la commune rurale de Bouabout.

Une étude portant sur l'estimation des coûts de réalisation au Maroc des Objectifs du Millénaire pour le Développement géndérisés a été conduite afin de circonscrire les efforts qui restent à déployer pour atteindre les objectifs fixés.

2. Premières retombées positives de la prise en compte du genre dans les budgets

Depuis la mise en œuvre du processus du budget genre, on assiste à une appropriation croissante de la démarche. Ceci est visible à travers de plusieurs aspects dont notamment des avancées sur les plans institutionnels et sectoriels. Sur le plan sectoriel, les premiers impacts sont très positifs particulièrement dans les domaines du développement de la femme rurale, de l'éducation et l'alphabétisation et l'accès aux infrastructures de base.

[1] Les autres Départements qui ont intégré la démarche sont : Les Ministères de la Justice, de l'Education Nationale, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Habitat, de l'Equipement et du Transport, de l'Emploi, de l'Energie et des Mines, et les Secrétariats de l'Etat chargés de l'Eau, de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle et de la Femme, de la Famille et des Personnes Handicapées.

2.1. Avancées sur le plan institutionnel

Institutionnalisation du Rapport genre accompagnant la Loi de Finances

L'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre s'est renforcée avec la présentation officielle du Rapport Genre qui accompagne la Loi de Finances au Parlement en 2006. Ce rapport a suscité un débat au Parlement et a fait l'objet de questions orales, indicateur de suivi de l'appropriation du processus par les parlementaires.

Lettres de cadrage et lettre circulaire du Premier Ministre

Depuis 2006, pour la préparation des Lois de Finances, les lettres d'orientation du Premier Ministre appellent les départements sectoriels à inclure la démarche genre dans la préparation de leurs budgets.

Ces avancées ont été appuyées par la Lettre Circulaire du Premier Ministre datée du 8 mars 2007 qui appelle l'ensemble des Départements Ministériels à intégrer la dimension genre dans toutes les politiques de développement.

2.2. Avancées sur le plan juridique

Sur les plans juridique et législatif, de grandes étapes ont été franchies dans le cadre du renforcement du processus démocratique et de lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le Genre. Ceci s'est concrétisé par de grandes réformes visant l'égalité entre les sexes et le renforcement des droits de la Femme, tout en harmonisant ses dispositions juridiques avec celles des conventions internationales en vigueur, notamment la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW 1993), le pacte relatif aux droits civils et politiques (1979) ou la convention internationale sur les droits politiques des femmes (1977).

Dans ce cadre, il a été procédé à l'amendement d'un ensemble important de textes et de lois, dont principalement le code de la famille, le code de la nationalité, le code du travail, la loi électorale, la loi de l'état civile, le code du commerce...

Pour le code de la famille, les amendements mis en œuvre préconisent de faire passer les rapports conjugaux du modèle de l'obéissance à celui de la concertation en instituant la réciprocité des droits et des devoirs entre les conjoints (abolition de la « Wilaya » dans le mariage, égalité entre la femme et l'homme en ce qui concerne l'âge du mariage, fixé à 18 ans, soumission de la polygamie à l'autorisation du juge et à des conditions légales qui la rende difficile…)

La révision du code du travail a permis d'introduire des amendements relatifs aux droits des femmes concernant la consécration du principe de non-discrimination, la référence au harcèlement sexuel sur les lieux du travail, désormais considéré comme une faute grave, l'allongement de la durée du congé de maternité à 14 semaines au lieu de 12...

Sur le plan commercial et dans le cadre des engagements de l'Etat marocain pour la consécration du principe de l'égalité entre les sexes dans toutes les lois et règlements, il a été procédé à la suppression de toutes les dispositions qui privaient la femme mariée de la pratique d'activités commerciales sans l'accord de son mari (cf. article 17 du code du commerce).

Promulgué en avril 2007, le nouveau code de nationalité constitue la dernière innovation dans la législation marocaine. Cette nouvelle réforme permet à la mère marocaine

d'exercer pleinement un droit fondamental en matière de transmission de la nationalité à ses enfants sur un pied d'égalité avec le père. D'un autre coté, cette réforme est en conformité complète avec les normes du Droit International et les législations non discriminatoires, notamment la CEDAW et la CDE.

Le nouveau code de la nationalité est aussi en parfaite harmonie avec les dispositions du code de la famille (acquisition de la nationalité par voie de la Kafala, majorité, etc.) puisqu'il octroie à l'enfant même pris en charge, l'opportunité de bénéficier de la nationalité de son tuteur. Cette nouvelle législation prévoit également des dispositions privilégiant l'intérêt de l'enfant issu d'un mariage mixte où l'un des parents est porteur de la nationalité d'un pays qui interdit la double nationalité.

Les amendements cités plus haut représentent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes internationales en vigueur. Ils permettent, ainsi, de lever les réserves qu'avait le Maroc sur la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW), dont l'état d'avancement est le suivant :

Article	**Position en 1993**	**Position en 2008**
Article 2	**Déclaration**	**1. Maintien de la 1ère partie de la déclaration** **2. Révision de la 2ème partie de la déclaration**
Article''15'', paragraphe 4	**Déclaration**	**Retrait de la déclaration**
Article''9', paragraphe 2	**Réserve**	**Levée de la réserve**
Article''16''	**Réserve globale sur l'article**	**Révision de la réserve globale formulée au sujet de l'article**
		Paragraphe 1: remplacement de la réserve par une déclaration interprétative **Alinéa (a, b, c, d, f, g et h)** **Alinéa (e) : levée de la réserve** **Paragraphe 2 : Levée de la réserve**

Le Département de la Justice a procédé également à mise **en place d'une cellule genre**, au lancement officiel d'un « Site Genre » pour un meilleur accès à l'information sur la situation de la femme dans le système judiciaire, ainsi que la préparation d'un plan d'action d'intégration de l'approche genre dans le système judiciaire.

Dans ce sillage et conscients de la nécessité d'intégrer la dimension genre dans la préparation de leurs politiques, les responsables de l'administration pénitentiaire ont fixé un ensemble d'objectifs, d'actions et ont relevé les indicateurs de performances et les valeurs cibles sur la période 2005-2008[2]. Ces objectifs et actions convergent vers les OMD relatifs à la généralisation de l'éducation primaire, à la promotion de l'égalité des sexes et

[2] Voir le Rapport Genre 2008.

l'autonomisation des femmes, à la santé maternelle et la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies contagieuses. Ces actions visent principalement l'amélioration des conditions de vie et d'hébergement des détenus, de sécurité des établissements pénitentiaires, de réinsertion professionnelle, ainsi que la modernisation de la gestion administrative.

Administration pénitentiaire

La population carcérale féminine ne représente que 2,7% des détenus au Maroc, selon les dernières statistiques du 31 décembre 2006. L'âge moyen de la population carcérale féminine est de 34 ans (8% moins de 20 ans, 72% entre 21 et 41, 20% plus de 41 ans).

La réglementation en vigueur prévoit un régime de détention spécifique aux femmes détenues. Cette attention vise particulièrement la femme en état de grossesse de six mois avant l'exécution du jugement qui bénéficient d'un arrêt d'application du jugement jusqu'à 40 jours après son accouchement.

Les autres détenues bénéficient également d'un traitement spécifique dans le but de protéger leurs santés et celles de leurs enfants. Dans ce cadre, les établissements pénitentiaires œuvrent pour assurer les conditions nécessaires au bon déroulement des accouchements dans les hôpitaux publics et l'enregistrement des naissances dans les services de l'Etat civil.

La réglementation en vigueur prévoit également un régime de détention spécifique aux femmes détenues avec des enfants de moins de 5 ans qui peuvent accompagner leurs mères. Les dispositions de la nouvelle loi 23-98 portant sur la gestion des établissements pénitentiaires permettent aux femmes enceintes incarcérées de garder leurs bébés avec elles jusqu'à l'âge de 5 ans. Ensuite, le service social de la prison prend en charge l'enfant.

En termes de dépenses diverses du Ministère pour l'année budgétaire 2006, celles relatives aux domaines judiciaire et pénitentiaire représentent 132,396 millions de dirhams, avec 1,4 million destiné au pécule des détenus. L'aide sociale destinée à l'enfance a représenté 100.000 dirhams par an depuis 2001.

Cependant, la proportion de femmes dans les postes de surveillance reste faible (10,14%). Ceci s'explique par les contraintes liées à l'organisation du travail et à la sécurité. La féminisation du corps du personnel, quant à elle, reste bien acceptée avec la nomination dernièrement d'une femme à la tête du Centre de Réformes et d'Education de Salé.

Premiers impacts de la mise en œuvre du Code de la famille

L'entrée en vigueur en 2004 du nouveau « code de la famille », à coté de l'introduction en avril 2007 du nouveau code de la nationalité, est une importante avancée en matière d'égalité et d'équité. Il y a lieu d'évoquer, dans ce cadre la mise en place de juridictions spécialisées et compétentes en matière administrative, commerciale et familiale pour garantir l'égalité des sexes et la protection des enfants.

Quatre ans après l'entrée en vigueur du Code de la famille, 297.660 actes de mariages ont été conclus au Maroc en 2007 contre 272.989 en 2006, soit une hausse de 9,04 %, selon le ministre de la Justice. 18.751 jugements de validation des mariages ont été également rendus en 2007 par les tribunaux contre 16.832 en 2006, soit une augmentation de 11,40 %. La part des femmes qui se marient sans l'autorisation du tuteur a augmenté de 3,44% de plus par rapport à 2006 (62.162 femmes).

Le nombre des divorces par consentement mutuel a affiché une hausse de 22,28 % ce qui reflète la maturité des époux dans la gestion de la relation matrimoniale par le biais de moyens pacifiques de nature à préserver de bons rapports.

Les jugements de réconciliation entre les époux après des demandes de divorce formulées aussi bien par l'époux que par l'épouse ont augmenté de 14,45% par rapport à 2006, soit près de 8512 cas de réconciliation en 2007, ou près du 1/6 de l'ensemble des jugements de dissolution du mariage.

Le nombre d'actes conclus pour la gestion du patrimoine acquis lors du mariage en 2007 a atteint 900 contre seulement 424 en 2006. Ce qui reflète la maturité des époux quant à cette question très sensible.

Par ailleurs, le mariage des mineurs demeure important (10,03% de l'ensemble des actes conclus). Il s'est élevé à 29.847 cas en 2007, soit en hausse de 12,55% par rapport à 2006. Les actes de mariages polygamiques n'ont représenté en 2007 que 0,29 % du total des mariages contractés.

Présentation des 3ème et 4ème rapports périodiques du Maroc au Comité CEDAW

L'examen par le Comité CEDAW des 3ème et 4ème rapports périodiques du Maroc pour la mise en œuvre des recommandations de la convention a été positif dans son ensemble. Les membres du Comité ont félicité le Maroc pour la qualité des rapports, pour le respect des délais de soumission, pour dialogue franc et constructif, ainsi par rapport aux avancées réalisées dans la lutte contre toute forme de discrimination.

Les gaps qui persistent et qui ont été soulignés par le comité ont lien avec la consécration du principe d'égalité entre les hommes et les femmes dans la Constitution ou dans une autre loi appropriée, conformément à l'article 2 (a) de la Convention, le reflet dans la législation nationale de la définition de la discrimination contenue dans l'article 1 de la Convention., l'application d'une loi globale sur l'égalité de genre qui soit contraignante à la fois pour les secteurs public et privé et l'information des femmes sur leurs droits dans le cadre de cette nouvelle loi. Par ailleurs, le Maroc est appelé à notifier la levée des réserves et l'adhésion au protocole facultatif au Secrétaire Général des Nations unies. Le Maroc est encouragé à continuer à adopter les mesures nécessaires pour le retrait de toutes les déclarations et réserves subsistant aux articles 2 et 16 de la Convention

Le Comité a également recommandé d'accélérer la promulgation d'une législation sur la violence à l'égard des femmes et des filles, et de mettre en place des quotas de représentation politique, indispensables pour assurer une représentation politique accrue des femmes à tous les niveaux et dans tous les domaines. Dans ce cadre, le comité recommande d'appliquer des mesures spéciales temporaires, conformément à l'article 4 de la CEDAW, plutôt que de dépendre d'engagements moraux *ad hoc* des partis politiques. Le prochain rapport devrait être soumis en 2014.

2.2. Soutien aux femmes rurales

Le milieu rural souffre d'une pauvreté plus accentuée qui se traduit par un taux d'analphabétisme élevé, une surmortalité maternelle et infantile et un faible accès aux infrastructures de base.

L'agriculture est la principale activité économique de la femme rurale avec près de 92% des femmes actives intégrant le marché du travail assez jeunes, plus de 32% des femmes

actives dans le milieu rural ont moins de 19 ans contre 11,1% en milieu urbain. Les femmes rurales s'occupent principalement de l'élevage (70% pour l'élevage bovins laitier et 40% pour l'élevage ovins). L'élevage caprin en zones montagneuses est essentiellement une affaire de femmes. Le secteur agricole vient en second lieu, avec la céréaliculture-légumineuse occupant près de 42% et les cultures industrielles -canne à sucre et betterave sucrière- 42% des femmes rurales actives. Le commerce et les services restent des activités marginales avec 0,4% des femmes actives.

Plusieurs contraintes entravent la participation de la femme rurale aux activités économiques et limitent la valorisation de son savoir-faire notamment la lourdeur des tâches ménagères, la difficulté d'accéder à une source de financement, la rareté et/ou la cherté des matières premières et la restriction des débouchés. Par ailleurs, seulement 21,4% des femmes rurales pratiquent des activités génératrices de revenu. Pour le reste, le conjoint ou chef du ménage s'approprie les gains générés par l'activité féminine.

Dès les années 80, les pouvoirs publics ont pris conscience de la nécessité de cibler les femmes dans les politiques de développement du monde rural. Un bureau de la promotion socio-économique de la femme rurale a ainsi été créé dès 1984 pour encadrer les femmes rurales à travers l'élaboration de programmes adaptés, la promotion des coopératives et la sensibilisation des femmes aux activités à caractère économique et social.

A la fin des années 90, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a adopté une nouvelle démarche basée sur l'intégration de l'approche genre pour remplacer celle basée sur l'Intégration de la Femme au Développement. Dès 2002, une note d'orientation du Ministre pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre. Une ligne budgétaire spécifique à la promotion socio-économique de la femme rurale a été inscrite, depuis 2002 pour accompagner la mise en œuvre de la note d'orientation. L'année 2005 a connu une avancé remarquable avec la création d'un noyau genre au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Dans ce contexte, des programmes spécifiquement dédiés aux femmes ont été mis en œuvre. Il s'agit notamment du programme de l'Animation Rurale Féminine et des Projets Générateurs de Revenus. L'Animation Rurale Féminine a pour objet d'améliorer le niveau de vie de la femme rurale à travers un meilleur savoir faire, une plus grande technicité, un revenu plus important et la promotion de l'organisation et du travail collectif chez les femmes rurales. Le programme de Petits Projets Générateurs de Revenus (PGR) est destiné à améliorer les conditions socio-économiques des femmes rurales.

Par ailleurs, le Département de l'Agriculture a lancé un programme de lutte contre l'analphabétisme, en partenariat avec le Ministère de l'Emploi, du Développement Social et de la Solidarité ciblant en priorité la femme rurale.

Le budget global alloué au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural s'est élevé au titre de l'année 2007 à environ 4,9 milliards de dirhams. Les dépenses budgétaires afférentes aux activités féminines pour l'année 2007 se sont élevées à 8,3 millions de dirhams contre 6,3 millions de dirhams en 2006.

Evolution du montant alloué à l'animation féminine au sein du Ministère de l'Agriculture
(En millions de dirhams)

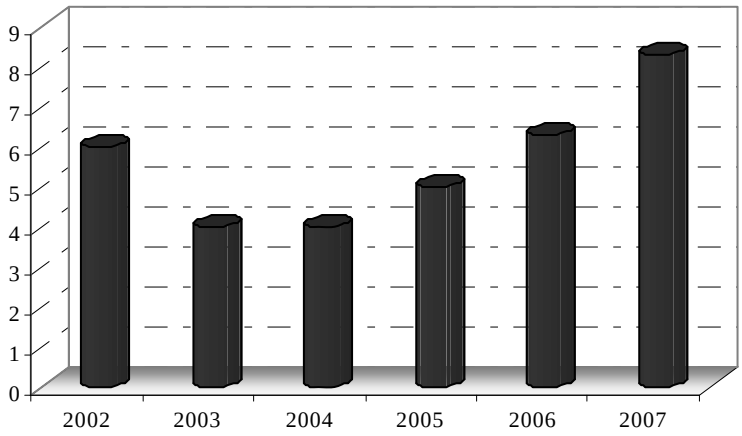

Source : MADRPM

Depuis le lancement de la stratégie de la promotion socio-économique de la femme rurale par le Département de l'Agriculture, plusieurs avancées ont été réalisées.

Concernant l'animation féminine, 61.225 actions d'animation et d'appui ont été réalisées par les Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) et les ORMVA en 2005- 2006.

Réalisations des PGR depuis 2002

Nature des PGR	**2002**		**2003**		**2004**		**2005**		**2006***	
	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB	Unités	NB
Aviculture	62	1564	11	330	5	100	5	100	11	220
Cuniculture			20	600	16	320	16	320		
Apiculture	18	456	18	270	8	160	8	160	25	500
Elevage de caprin	38	960	12	225	15	300	15	300	23	460
Maraîchage	-	-	12	180	13	100	13	100	18	360
Total	-	-	76	1605	61	1060	61	1060	77	1540
Coût total (en DH)	6.400.000		3.974.000		4.000.000		3.000.000		5.000.000	

NB: Nombre de bénéficiaires Source : MADRPM
** les chiffres sont provisoires*

Le nombre d'inscrits au programme d'alphabétisation fonctionnel atteint 6.874 personnes en 2005-2006 dont 79% sont des femmes. Celui-ci a enregistré néanmoins un recul par rapport à 2000-2001 (7000 personnes dont 3000 sont des femmes). Ce recul est dû

principalement aux contraintes socio-économiques et au poids des travaux agricoles et domestiques pesant sur les femmes. Il est tout de même important de noter, une tendance à la hausse de la part des femmes par rapport à celle des hommes (42% en 2000-2001 contre 79% en 2005-2006).

2.3. Education et alphabétisation

Depuis sa mise en œuvre en 2000-2001, la Charte Nationale d'Education et de Formation a intégré l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement de base et a mis l'accent sur l'encouragement de la scolarisation des filles en milieu rural, en remédiant aux difficultés qui continuent à l'entraver.

Globalement, les indicateurs de généralisation de la scolarisation ont connu une amélioration notable. Les effectifs des élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, secondaire, collégial et qualifiant public et privé ont atteint 6,2 millions d'élèves en 2006-2007 contre 5, 4 millions en 2000-2001, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2%.

Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire a atteint 705.753 en 2006-2007, soit un taux de scolarisation de 59,7% sur le plan national et de 51% pour les filles. En milieu rural, seulement 45,6% des enfants accèdent à l'école préscolaire et les filles accusent un retard important (28,5%). En effet, entre 2000 et 2003, le rapport moyen des filles dans les effectifs d'élèves préscolarisés âgés de 4 à 5 ans avoisinait 36,5 % au niveau national, 46 % en milieu urbain et seulement 21,1 % en milieu rural.

Le taux de scolarisation des élèves âgés de 6-11 ans a enregistré une augmentation moyenne de 9% entre 2000-2001 et 2006-2007, passant globalement de 85% à 94% et de 80,6% à 91,6% pour les filles. En milieu rural, ce taux est passé globalement de 76,7% à 92,6% et de 70,4% à 88,7% pour les filles durant la même période. L'effectif des élèves scolarisés dans le primaire public et privé s'élève en 2006-2007 à 3.849.177 élèves au niveau national dont 1.830.320 sont des filles.

Pour ce qui est de l'enseignement collégial, le taux de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 74,5% et 67,8% pour les filles en 2006-2007 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. La part moyenne des filles par rapport aux effectifs globaux de cette catégorie de scolarisés a atteint entre 2001-2004, près de 44 % au niveau national, 37,6% en milieu rural et 47,15 % en milieu urbain. L'effectif des élèves du secondaire collégial public et privé s'est élevé en 2006-2007 à 1.404.175 élèves au niveau national dont 630.157 filles et à 308.737 au milieu rural.

Le taux de scolarisation des enfants âgés de 15-17 ans a enregistré une nette amélioration passant globalement de 37,2% en 2000-2001 à 48,1% en 2006-2007 et de 32,2% à 43,4% pour les filles. L'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire qualifiant public et privé a atteint 981.369 élèves dont 327.737 sont des filles en 2006-2007.

En dépit de son taux élevé, le taux d'analphabétisme a connu une baisse remarquable passant de 48% en 1998 de la population à 38,5% en 2006.

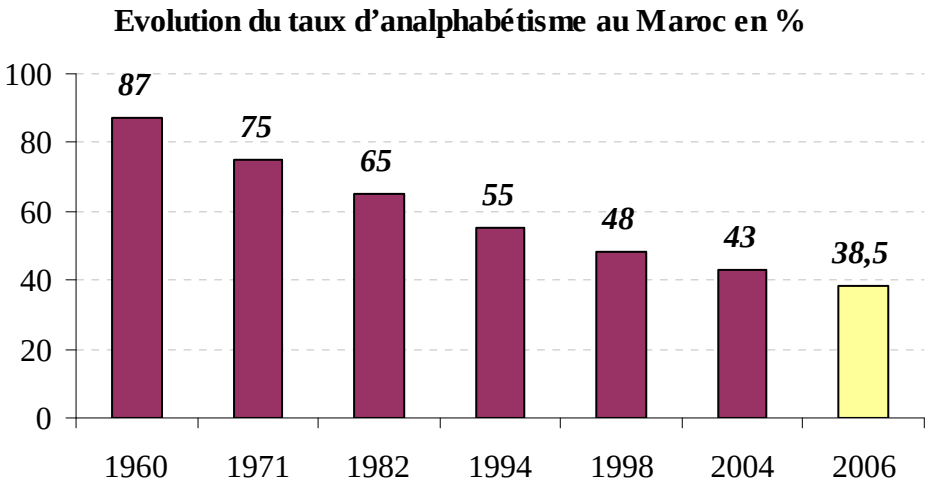

En matière d'alphabétisation, quatre programmes complémentaires et diversifiés ont été mis en place à savoir le programme général, le programme des opérateurs publics, le programme des associations et le programmes des entreprises.

Le nombre des bénéficiaires à ces cours d'alphabétisation est passé de 286.425 en 2002-2003 à 655.478 en 2005-2006 pour atteindre plus de 660.000 en 2006-2007. Le taux de participation des femmes à ces cours avoisine en 2005-2006 les 80%. Le taux d'analphabétisme en 2006 est estimé à 38,45 % pour la population âgée de 10 ans et plus, soit 31,38% chez les hommes contre 46,8% chez les femmes.

Pour ce qui est de **l'alphabétisation des adultes**, près de 2 millions de bénéficiaires ont profité de ce programme entre 2002 et 2006. En 2006, environ 675.000 personnes ont été inscrites à ce programme dont 80% sont des femmes.

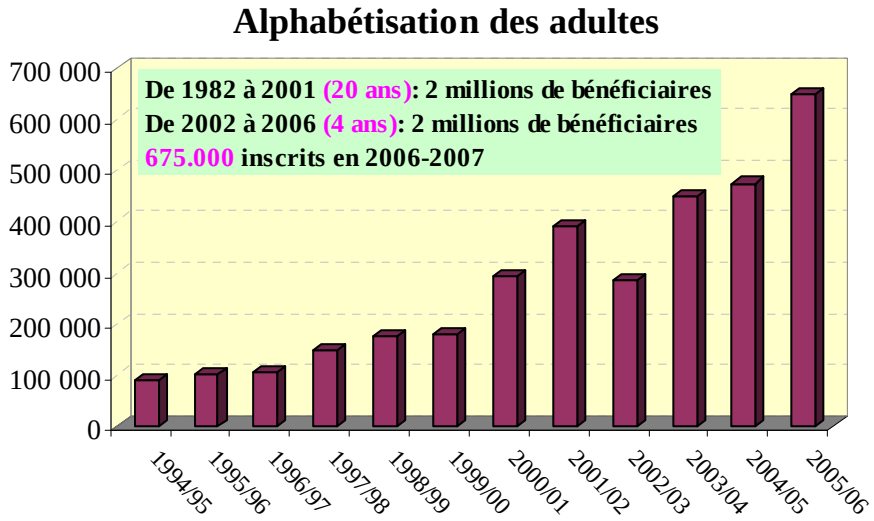

Source : Secrétariat d'Etat Chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

En matière d'Education non Formelle, l'Etat a mis au point trois programmes : le programme de la deuxième chance, le programme du cycle « Istidrak » et le programme de du soutien éducatif.

Environ 167.569 enfants non scolarisés ou déscolarisés ont bénéficié des programmes d'éducation non formelle au titre de l'année 2006-2007 dont 133.275 élèves ont bénéficié du programme de soutien éducatif, 33.555 élèves du programme de la 2ème chance et 739 du cycle Istidrak. Les femmes demeurent les bénéficiaires privilégiées de ces programmes, avec un taux atteignant 58%. Le taux des enfants non scolarisés, âgés entre 10-14 ans, est de 13,3%, dont 87% dans le milieu rural et 64% chez les filles.

2.4. Accès aux infrastructures de base

Eau potable : L'exécution du programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER) a permis une augmentation importante du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural. En effet, il est passé de 48% en 2001 à près de 100% en 2007. Ceci a permis d'avoir non seulement des impacts positifs sur la population globale mais en plus, des retombées positives sur la population féminine en termes de réduction du temps consacré à la recherche de l'eau et par conséquent sur le taux de scolarisation des filles en milieu rural.

Evolution du taux d'accès à l'eau potable

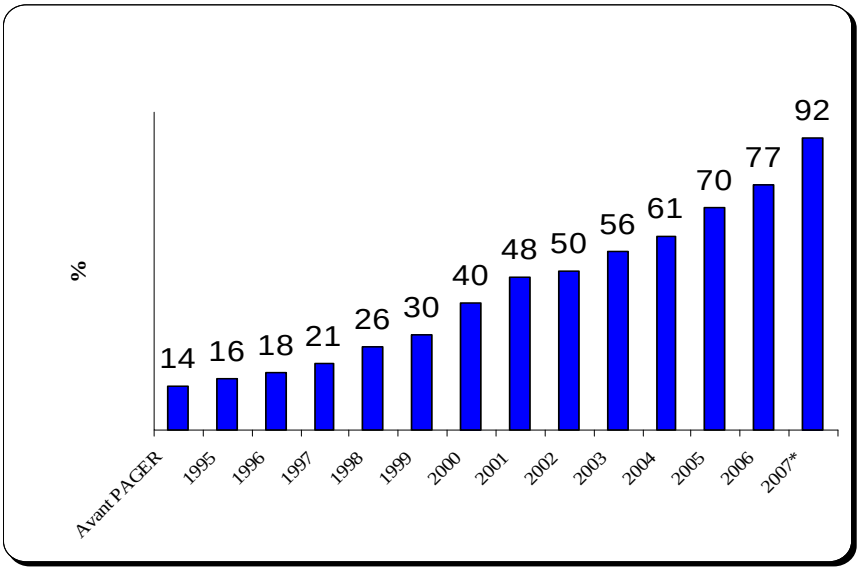

Source : SEE

Selon le rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation du PAGER, réalisé en 2003, le programme a permis la création de plus de 500.000 journées de travail annuellement, les cas des maladies diarrhéiques chez les enfants âgés de moins de 5 ans ont diminué de 24% entre 1994 et 2000 et les corvées d'eau ont été réduites de 50% à 90%, ce qui a permis aux femmes de consacrer plus de temps aux activités génératrices de revenus et aux filles de se scolariser (leur taux de scolarisation primaire a crû de 30% en 1997/1998 à 51% en 2001/2002).

L'accélération du processus de ***l'électrification rurale***, à travers le lancement du PERG en 1996, conjuguée aux autres projets de généralisation de l'accès à l'énergie, a permis un essor socio-économique par la création ou le renforcement d'opportunités génératrices de revenus mais aussi par l'amélioration qualitative des conditions de vie des ménages.

Evolution des réalisations du PERG en termes de villages raccordés

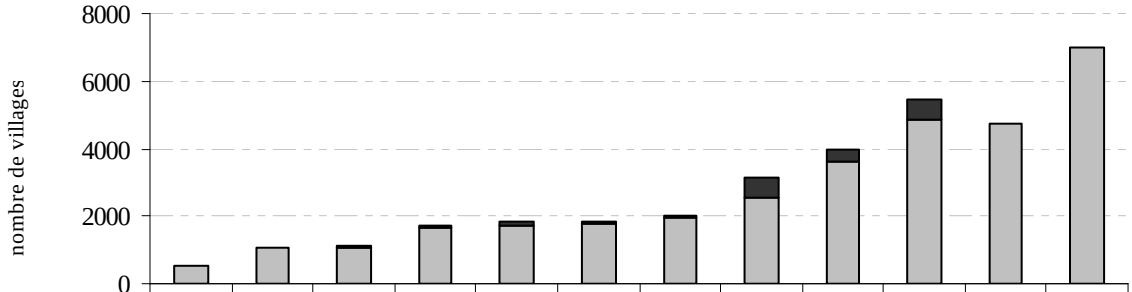

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Kits solaires	0	0	87	48	102	80	48	581	363	585		
Réseau électrique	557	1044	1043	1650	1715	1760	1956	2564	3610	4839	4741	7000

Source : Ministère de l'Energie

NB : la part des réalisations par kits solaires n'est pas distinguée en 2006 et en 2007.

D'une manière générale, l'électrification rurale réalisée jusqu'à présent a eu des impacts positifs à la fois sur l'aménagement du territoire ainsi que sur l'habitat d'une manière particulière. Au niveau de l'aménagement du territoire, avec l'avènement de nouvelles formes d'énergie, trois phénomènes apparaissaient à savoir :

- Le regroupement des douars (le pourcentage d'habitat dispersé et éclaté est passé respectivement de 35,3% à 27,5% et de 6% à 2%[3]).
- La réorganisation spatiale des douars avec l'apparition de pôles de commerce, de services de proximité et la création des petits projets….
- L'éclairage et sécurité (l'éclairage public a permis aux douars d'améliorer leur sécurité et leurs activités).

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie, l'électrification rurale a induit une évolution des habitations qui s'est traduite par :

- La diminution de plus de 40% du nombre total de pièces construites en pisé[4].
- L'équipement des foyers en appareils essentiels pour le bien être de la famille (appareils audiovisuels, réfrigérateurs, …).
- L'amélioration de l'hygiène de vie. En effet, l'électrification a eu un effet direct sur l'installation et la modernisation des lieux d'aisance et d'hygiène corporelle.

[3] D'après "Etude de l'impact de l'Electrification Rurale", ONE, 1999.
[4] D'après "Etude de l'impact de l'Electrification Rurale", ONE, 1999.

Sur le plan individuel, l'accès à l'énergie, toutes formes confondues, a eu des effets positifs sur les populations des douars concernés tangibles à travers :

- La limitation de l'exode rural. Les gens préfèrent de plus en plus développer des activités génératrices de revenus dans leurs propres douars (épiceries, restaurants, …).
- La diminution de nombre de chômeur grâce au développement économique des régions en relation avec les nouvelles constructions, les projets commerciaux…
- L'augmentation du nombre d'enfants scolarisés avec un meilleur rendement scolaire grâce à la présence de l'électricité la nuit. D'un autre côté, l'énergie a permis l'amélioration de la scolarisation des filles rurales qui passent moins de temps à chercher le bois.
- La réduction de la charge de travail des femmes et par conséquent l'amélioration de leur confort et le développement d'activités génératrices de revenus grâce au gain de temps et d'énergie dépensés auparavant pour la collecte de bois et de combustibles.
- L'amélioration du fonctionnement des centres sanitaires. En effet, les médicaments sont mieux conservés, les centres de santé peuvent avoir accès à certains matériels médicaux et les naissances de nuit se passent mieux car les bébés évitent de respirer le gaz de la lampe à kérosène.

Afin d'améliorer le ***taux d'accessibilité***, le Ministère de l'Equipement et du Transport a lancé en 1995 le premier programme national de routes rurales pour le désenclavement du milieu rural. Ce programme concernait environ 11.236 Km de routes, dont environ 5.149 Km qui devaient être revêtus de bitume et 6.087 Km de routes en gravier améliorés. Les priorités ont été établies à partir de critères comprenant l'efficience économique de la route, le degré d'accessibilité des zones desservies, l'importance du rôle de desserte des centres administratifs et sociaux et le potentiel agricole de la zone d'influence de la route. En 2005, année d'achèvement du PNRR1, 54 % de la population rurale a été connectée aux routes praticables de tout temps.

Au vu des grands besoins de désenclavement encore fortement ressentis dans les diverses provinces du pays, les pouvoirs publics ont décidé de poursuivre l'effort de désenclavement du monde rural à travers le lancement du deuxième programme national de routes rurales (PNRR-2) en 2005. L'objectif arrêté étant de porter le taux d'accessibilité des populations rurales au réseau routier de 54% en 2005 à 80% en 2015.

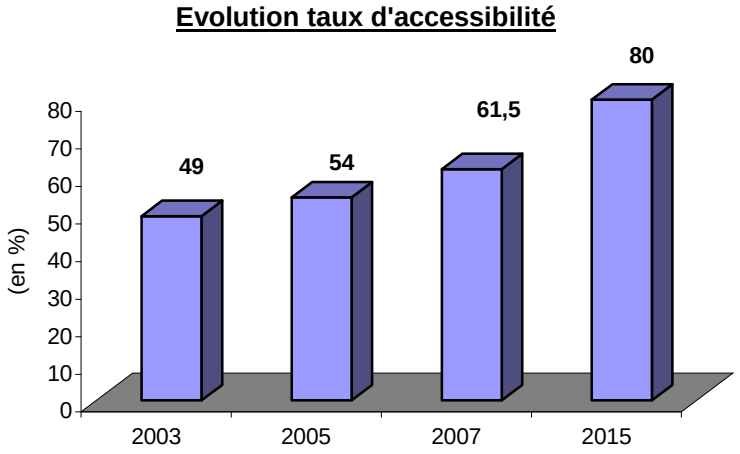

Source : Département de l'Equipement

L'existence d'une route revêtue offre plusieurs avantages qui apparaissent à travers l'amélioration du niveau de vie des populations et des femmes en particulier et ce par la réduction considérable des corvées domestiques liées notamment au ramassage du bois de cuisson et de chauffage et par la disponibilité du butane à des prix convenables.

L'accélération du rythme de réalisation des routes rurales a eu des retombées positives sur les conditions de vie des femmes et des petites filles en milieu rural, notamment au niveau de la santé, de la scolarité, de l'emploi et des rapports sociaux.

- *Un meilleur accès aux centres de soin* : Le pourcentage de femmes recevant des soins prénatals en milieu rural est passé de 27,7% à 48% entre 1996 et 2004 et le nombre des accouchements en milieu surveillé a doublé pour se situer à 36% en 2004[5].
- *Plus de temps libre* : avant l'amélioration des routes, les femmes passaient quotidiennement des heures à aller chercher du bois de chauffe, de l'eau… La construction des routes rurales a rendu plus abordable le prix du butane et son introduction a réduit ou même supprimé la corvée du bois. Cela leur a permis d'avoir plus de temps libre à consacrer à d'autres tâches productives.
- *De nouvelles possibilités en matière d'emploi* : les routes rurales ont stimulé la création de coopératives agricoles qui ont ouvert un peu partout après le bitumage des routes. Les programmes municipaux ont encouragé les femmes à aller travailler dans ces coopératives ce qui a contribué à augmenter leurs revenus.
- *Amélioration significative du taux de scolarisation primaire des filles :* ce taux a très fortement augmenté atteignant 88,7% en 2006-2007 contre 35,6% en 1994-1995[6]. Cette hausse s'explique aussi par la construction de nouvelles écoles et cantines facilitée par la réalisation des routes rurales.
- *Amélioration des rapports sociaux* : Le développement des services de transport rural a permis aux femmes de se rendre plus souvent aux souks et *moussems*, d'aller rendre visite plus fréquemment à des parents habitants la ville ou les villages voisins, ce qui a un impact très positif sur la psychologie des femmes du monde rural.

[5] Enquête sur la population et la santé familiale 2004-2005, Ministère de la santé.
[6] Département de l'Education Nationale

3. Perspectives

Grâce à la mise en place de préalables et de plusieurs instruments, la BSG au Maroc, s'est alignée sur la réforme budgétaire entreprise. S'en est suivi une appropriation progressive par les départements ministériels parallèlement à leur adhésion au processus de réforme budgétaire axé sur les résultats.

Plusieurs défis restent à relever. La consolidation de la BSG au Maroc nécessite le renforcement de l'engagement politique du gouvernement, l'adhésion élargie aussi bien des départements ministériels que des parlementaires et acteurs de la société civile ainsi que la nécessaire prise en compte la dimension genre dans la perspective de la refonte de la loi organique des finances.

Au niveau des départements ministériels, il est nécessaire dans un premier temps de poursuivre la formation et de renforcer les points focaux genre dans la perspective d'une prise en compte de la dimension genre généralisée qui dépasse les seuls points focaux.

Il est également important d'accélérer le processus en cours visant la génderisation du budget local, dimension incontournable pour atteindre les objectifs escomptés du développement local. Dans ce sens, il est nécessaire de renforcer les capacités des élus. A cet égard, la mise en place du dispositif CBMS (Country based monitoring system) de suivi au niveau communautaire à Essaouira et Bouabout a permis une sensibilisation des élus qu'il conviendrait de capitaliser et reproduire dans d'autres localités.

L'affinement des statistiques en intégrant la dimension genre est incontournable pour améliorer la prise de décision, affiner les diagnostics et suivre la mise en œuvre et les impacts des politiques. Il doit être généralisé à tous les niveaux (enquêtes des ménages, enquêtes budget temps, fiscalité, participation aux élections…).

Enfin, une perspective s'ouvre sur l'échange d'expérience au niveau international afin de s'approprier les meilleures pratiques et de collaborer pour l'affinement des instruments (statistiques, indicateurs, documentation …), ceci pourrait permettre d'institutionnaliser la formation, la recherche et la communication sur le thème de la Budgétisation Sensible au Genre. A cet égard, un projet de création d'un Institut Budget Genre au Maroc est inscrit à l'ordre du jour pour améliorer la recherche, la documentation et la formation dans ce domaine. Cet institut aurait une vocation régionale pour le monde arabe, la francophonie et l'Afrique.